AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-2-69 888967

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIEVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K.

ABONNEMENT ANNUEL

25 Frs

Bulletin n° 101 - FEVRIER 1969

LE DESHERBAGE PRECOCE DES CEREALES D'HIVER

I - LUTTE CONTRE LES GRAMINEES ADVENTICES EN COURS DE TALLAGE :

1 - BLE :

Les graminées adventices ont pris, dans les cultures de céréales, une extension très marquée. Le vulpin des champs occupe sans doute la première place mais d'autres espèces ne sont pas négligeables : pâturins, ray-grass, etc... Dans certaines régions la folle avoine a une importance voisine de celle du vulpin.

Vu dans son ensemble le problème n'est sans doute pas complètement résolu, mais il a sensiblement progressé depuis quelques années. Cependant aucun produit n'est actuellement recommandable pour détruire la folle avoine dans le blé.

La lutte chimique contre les graminées nuisibles (notamment le vulpin) peut être engagée à deux époques sur le blé d'hiver :

- dans les quelques jours qui suivent le semis et avant la levée, par pulvérisation sur sol nu ;
- au cours du tallage de la céréale, dès la fin de l'hiver proprement dit (c'est-à-dire à partir de fin février, début mars dans la région).

Cette dernière technique peut être appliquée à coup sûr puisqu'elle permet au producteur de se rendre compte préalablement du degré d'infestation de ses cultures par les graminées adventices et d'apprécier ainsi les chances de rentabilité d'un tel traitement.

QUAND DOIT-ON TRAITER ?

Le vulpin est un redoutable concurrent pour le blé et il peut être la cause de chutes de rendements des plus spectaculaires, compromettant même parfois sérieusement la production. En raison de ses possibilités de tallage très supérieures à celle de la céréale, il n'est pas nécessaire d'atteindre un peuplement très élevé pour qu'un traitement se justifie : le nombre de 80 à 100 pieds au mètre carré doit être considéré comme très suffisant.

N'oublions pas en outre que la compétition blé-vulpin commence dès le départ de la végétation et que le vulpin a une végétation plus rapide que le blé ; enraciné moins profondément il profitera plus rapidement des éléments fertilisants.

Un désherbage le plus précoce possible est donc recommandé ; les nombreux essais effectués depuis plusieurs années en montrent toute la rentabilité.

L'optimum d'efficacité sera obtenu sur vulpins jeunes. Cependant il est prudent d'attendre la fin des périodes de fortes gelées et de traiter des blés sains, denses et vigoureux.

Le début du tallage (une à 2 talles, 5-7 feuilles) de la céréale (parfois avant : cas du lenacile utilisable à partir du stade 3 feuilles sur vulpins très jeunes) est la période la plus favorable mais il est possible d'intervenir plus tardivement. Un herbicide (la méthoprotryne) peut même être employé pendant la montaison mais une telle application ne doit être envisagée qu'à titre exceptionnel.

QUELS PRODUITS PEUT-ON UTILISER ?

Le tableau ci-dessous indique les herbicides actuellement autorisés et les doses de

matière active conseillées à l'hectare (pour la région) :

METHOPROTRYNE........................	1,500 kg
METHOPROTRYNE + SIMAZINE...........	0,900 kg + 0,200 kg
DICHLOBENIL + MONOLINURON..........	1,250 kg + 0,450 kg
FLUOMETURON........................	0,750 kg
LENACIL............................	0,800 kg
METHABENZTHIAZURON.................	2,100 à 2,450 kg
METOXURON..........................	4 kg

Rappelon que la SIMAZINE n'est pas autorisée.

Suivant les soles des "ajustements" de doses pourront être nécessaires et il paraît utile de consulter à ce sujet les notices d'emploi des produits. D'une façon générale les doses doivent être augmentées dans les terres fortement argileuses ou humifères et diminuées dans les sols légers.

Surtout anti-vulpin, ces produits sont tous plus ou moins efficaces sur agrostide jouet du vent. Ils le sont beaucoup moins sur pâturin commun et ray-grass, A l'égard de cette dernière espèce le métoxuron s'est révélé très prometteur dans les essais 1968. On considère en outre que le ray-grass très jeune est sensible à l'association dichlobénil + monolinuron.

Mais ces herbicides ne sont pas que des antigraminées. Leur action sur adventices dicotylédones n'est pas négligeable, bien qu'assez variable d'un produit à l'autre ; elle est parfois très bonne (Méthoprotryne ; métoxuron ; méthabenzthiazuron) lorsque les mauvaises herbes traitées sont au stade de plantule. On ne peut cependant affirmer que le traitement à l'égard des graminées adventices supprimera toute intervention relative aux dicotylédones, notamment à l'égard des vivaces (chardons, liserons par exemple) et des espèces annuelles levant tardivement.

Avec le fluométuron, le lénacil, et l'association dichlobénil + monolinuron l'utilisateur a intérêt à suivre scrupuleusement les conditions d'emploi indiquées par le fabricant pour éviter les risques de phytotoxicité.

LES CONDITIONS D'UTILISATION :

D'une façon générale les conditions climatiques au moment du traitement n'ont pas une très grande importance. Cependant on ne doit pas traiter sur sol gelé ou couvert de neige. L'emploi du FLUOMETURON est recommandé sur sol humide.

La plupart des fabricants conseillent d'avoir recours à un volume de bouille/hectare de 5-600 l à 1.000 l avec une pulvérisation en gouttelettes relativement grosses (donc faible pression). Un agitateur mécanique est également souhaitable.

L'application des herbicides antigraminées exige une grande précision de manière à respecter scrupuleusement les doses indiquées. On devra bien connaître le volume de bouillie épandu à l'hectare et éviter ensuite toutes variations (surveiller de très près la pression, la vitesse d'avancement, etc...) ; le réglage en hauteur de la rampe, la vérification des buses, etc... ne devront pas être négligés.

Les mélanges éventuels avec d'autres herbicides ou des engrais liquides ne seront effectués qu'avec prudence : se renseigner préalablement.

2 - ORGE :

Dans la situation actuelle, des divers produits indiqués ci-dessus pour le traitement du blé en cours de tallage, seul le METOXURON peut être employé sur orge d'hiver.

II - DESTRUCTION CHIMIQUE PRECOCE DES DICOTYLEDONES ADVENTICES :

La rentabilité du désherbage précoce dans les cultures de céréales est démontrée depuis longtemps.

La plupart des produits utilisables à cette époque nécessitent l'épandage d'au moins 4 à 500 litres de bouillie à l'hectare. Ce sont :

1 - Les colorants nitrés : D.N.O.C. (5 kg M.A/ha) ; DINOSEBE et DINOTERBE (1 kg M.A/ha).

Ces herbicides de contact doivent être utilisés sur des mauvaises herbes très jeunes, à l'état de plantules, à partir du stade "3 feuilles" de la céréale. Ils détruisent la

..../...

plupart des dicotylédones annuelles mais sont sans effet sur les vivaces (chardons, liserons).

Les colorants nitrés sont recommandés à proximité des vignes (l'emploi des phytohormones de synthèse étant déconseillé).

Les spécialités à base de D.N.O.C. et de DINOTERBE peuvent être employées à une température relativement basse mais par beau temps (éviter rosée ou pluie) ; le DINOTERBE (employé sur céréales sous forme de sel de sodium ou d'ammonium) exige 14-15°, ce qui limite son emploi sur céréales d'hiver.

2 - Les phytohormones de synthèse :

Deux produits de ce groupe sont bien supportés par la céréale au cours du tallage : le M.C.P.B. (1,6 kg M.A/ha) qui peut être employé à des températures relativement basses mais dont le spectre d'activité est assez limité et le MECOPROP (2,5 kg M.A/ha) à utiliser dans les cultures infestées de gaillet-gratteron, de ravennelle, de mouron des oiseaux.

3 - Les associations d'herbicides :

Les associations suivantes sont assez polyvalentes (en ce qui concerne la diversité des mauvaises herbes à détruire) et peuvent être employées en cours de tallage :

- ioxynil + mécoprop
- dinoterbe + mécoprop
- 2,4-MCPA + dicamba
- mécoprop + 2,4-D + 2,4-MCPA = piclorame

Ces deux dernières associations ne sont conseillées qu'à partir du stade 2/3 talles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur
de la Protection des Végétaux - Circonscription
Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

H. SOULIÉ

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"
Le Directeur Gérant

L. BOUYX